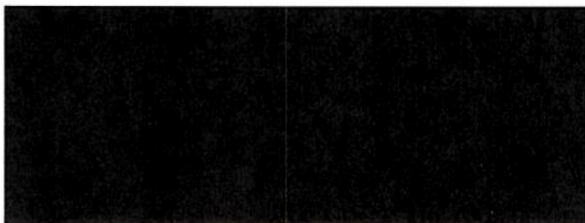


Le 23 octobre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4904

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 23 septembre 2015, dans lequel vous nous demandez des informations à propos des bornes de recharge du Circuit électrique.

Nous vous informons qu'au 30 septembre 2015, le Circuit électrique comptait 489 bornes en service, dont 19 bornes à recharge rapide.

1- Sommes investies par Hydro-Québec dans la mise en place des bornes de recharge depuis la création du réseau

Tout d'abord, il convient d'expliquer le rôle et la participation d'Hydro-Québec dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de recharge publique. Le Circuit électrique a été lancé en mars 2012. Il s'agit d'un partenariat entre Hydro-Québec et 119 partenaires qui sont propriétaires de leurs bornes, en paient le coût d'achat et d'installation. Ce sont donc les partenaires qui ont investi dans la mise en place des bornes de recharge à 240 volts, et ce, depuis la création du réseau.

Le modèle d'affaires des bornes de recharge rapides à 400 volts est différent. Encore une fois, il s'agit d'un partenariat entre Hydro-Québec et une entreprise, une municipalité ou une institution. Cependant, les coûts d'achat et d'installation sont partagés à parts égales entre les partenaires, tout comme les revenus.

Le Circuit électrique a annoncé en janvier 2015 le déploiement de 50 bornes à recharge rapide d'ici le 31 décembre 2016, déploiement pour lequel un budget de 2 M\$ a été approuvé. Le déploiement va bon train et se fait jusqu'à présent en deçà du budget.

2- Sommes récoltées par Hydro-Québec auprès des utilisateurs des bornes de recharge depuis la création du réseau

Puisque les bornes de recharge à 240 volts sont la propriété des partenaires du Circuit électrique, les revenus de celles-ci leur appartiennent.

En conséquence, pour ces deux premiers points de votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas ces informations qui appartiennent aux partenaires et propriétaires des bornes du Circuit électrique.


3- Nombre d'utilisateurs et/ou d'utilisations des bornes de recharge depuis la création du réseau

Au 30 septembre 2015, le Circuit électrique comptait 5 613 membres, soit plus de 75 % de l'ensemble des conducteurs de véhicules électriques. De plus, 56 564 sessions de recharge ont été enregistrées depuis sa création.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.